

France Télévisions condamnée par le Conseil de Prud'hommes de Paris **Victoire contre la censure !**

Joseph Tual, journaliste d'investigation, figure de la rédaction nationale de France 3, est réintégré 3 ans après son licenciement en 2018.

Par cette décision (18 juin 2021), les juges prud'homaux confirment que FTV est responsable de « faits de censure et d'interdit professionnel » à l'encontre de notre camarade et confrère. Ce jugement, sévère pour l'image de l'entreprise, est un camouflet pour la précédente direction de l'Information.

L'annulation du licenciement de Joseph Tual au nom de la liberté d'expression est aussi une grande victoire pour la profession de journaliste. Elle rappelle que dans une démocratie, ces derniers ne sont pas aux ordres. A ce titre le SNJ-CGT et le SNJ étaient intervenants volontaires à ses côtés dans cette procédure.

En plus de 30 ans de carrière, ce grand reporter chevronné a révélé plusieurs scoops : Affaires Ben Barka, Boulin, Gordji, Karachi, Keiffer, sur le Rwanda et enfin, suite aux écoutes téléphoniques (dites Paul Bismuth), le renvoi en correctionnelle de Nicolas Sarkozy qui aboutira à la condamnation récente de l'ex-président de la République.

A l'époque c'est la révélation de trop pour quelques responsables de l'info à France 3 et France 2, zéloteurs du pouvoir politique, qui tenteront de censurer le scoop, en bloquant le 30 mars 2018 la diffusion du reportage de Joseph dans les JT, hormis 1'45" sur franceinfo.tv.

Peine perdue, puisque l'information sortira le lendemain dans la presse écrite et à la radio.

La révélation de trop pour certains, la censure de trop pour beaucoup d'autres, dont la SDJ (Société des journalistes) de France 3 qui rédige le tract « La honte du Service Public ».

La direction de France Télévisions prend prétexte d'un tweet « contestataire » de Joseph Tual pour lui reprocher un « manquement grave à l'obligation de loyauté » et enclenche une procédure de licenciement.

C'est sur son lit d'hôpital, avant une intervention chirurgicale délicate, que notre camarade et confrère apprend son éviction de FTV le 31 décembre 2018.

Aujourd'hui, le Conseil de Prud'hommes vient de corriger cette injustice en exigeant la réintégration sur le champ de Joseph Tual à son poste de la rédaction nationale de France 3.

Lors de l'audience du 18 mars dernier le journaliste de l'audiovisuel public avait déclaré à propos du droit à l'Information : « *France Télévisions n'est pas une entreprise comme les autres, c'est une entreprise d'État. Mais le pouvoir a tendance à nous considérer comme un porte-voix, une boîte de com'. Et nos employeurs ont tendance à respecter le pouvoir. La télévision publique, elle doit être faite pour vous, pour vous informer. Et dans ces combats, il y a des mots. Je les assume, à l'intérieur d'un combat (...).* »

Ce n'est pas parce que vous êtes un Directeur de la Sécu de droite que vous n'allez pas rembourser vos administrés de gauche, et vice-versa. Nous, à France Télévisions, c'est pareil. Ce que nous devons, nous le devons à vous tous, pas à la droite ni à la gauche. C'est vous, les juges, les policiers, les citoyens, nos vrais employeurs."

Le 23 juin 2021